

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 11 novembre 2025, à 19h30 au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Marie-Philippe Allard
Siège #2 - Sylvie Picard
Siège #3 - Michel Garant
Siège #4 - Guylaine Larochelle
Siège #5 - David Arseneault
Siège #6 - Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire sont aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-11
160

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025**
- 4 - MOT DU MAIRE**
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE**
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE**
 - 7.1 - Lettre de demande de contribution - Frigos pleins**
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - RÉSOLUTION - Embauche opérateur de machinerie lourde saisonnier - classe 1**
 - 8.2 - RÉSOLUTION - Embauche d'un coordonnateur en loisir**
 - 8.3 - RÉSOLUTION - Signature de l'offre d'achat et du bail avec Desjardins**
- 9 - FINANCES**
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'octobre 2025**
 - 9.2 - Programmes et subventions**
 - 9.3 - RÉSOLUTION - Demande de participation financière, finissants 2025-2026 école secondaire Saint-Damien**
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- 10.1 - DÉPÔT** des permis et certificats d'octobre 2025
10.2 - DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux
10.3 - RÉSOLUTION - Demande d'ajout d'usage au zonage pour le lot 3 885 986
10.4 - RÉSOLUTION - Demande de mise à jour des règlements de la municipalité
11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
11.2 - RÉSOLUTION - Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
12 - TRAVAUX PUBLICS
12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
13 - LOISIRS
14 - LÉGISLATION
14.1 - RÉSOLUTION - Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
14.2 - RÉSOLUTION - Fin du programme de financement RIMA
15 - VARIA
16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
18 - SÉANCE DE TRAVAIL - SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Thibault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025.

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

Monsieur le maire présente ses remerciements à la population et

2025-11
161

A
V
A
N
T
H
A
D
O
P
T
I
O
N

présente quelques engagements liés à la communication, à l'implication et l'écoute. Il présente aussi ses excuses pour la journée des élections, le fait de rester à l'écart sur la scène à observer les gens était particulier et probablement intimidant mais qu'il s'agissait d'une directive liée principalement au nombre de candidats se présentant à cette élection.

Le maire offre aux nouveaux conseillers l'occasion de se présenter en quelques mots à la population.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 - Lettre de demande de contribution - Frigos pleins

Une lettre a été reçue pour le conseil provenant de l'organisme frigos pleins le 6 novembre dernier. Une réponse sera fournie sous peu à l'organisme.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

2025-11
162

8.1 - RÉSOLUTION - Embauche opérateur de machinerie lourde saisonnier - classe 1

ATTENDU l'embauche de l'employé #2257 au service de sécurité incendie en octobre 2021;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé #2257 a dépassé les exigences demandées pour le poste et que celui-ci désire se joindre à l'équipe des travaux publics comme opérateur de machinerie lourde - classe 1 répondant ainsi à un besoin ponctuel ;

ATTENDU QUE l'employé a un dossier professionnel de conduite de poids lourd exemplaire;

ATTENDU QUE l'employé #2257 réside à proximité de la municipalité de Saint-Raphaël, qu'il reste disponible pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE celui-ci est présentement identifié comme remplaçant potentiel au départ d'un journalier en 2025;

ATTENDU QUE pour offrir un service adéquat durant l'hiver, la municipalité a besoin d'un équivalent temps plein de 6 et qu'actuellement l'équipe est à 5 ETP;

ATTENDU QU'il faut aussi préparer la relève face aux départs à la retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ENGAGER** monsieur Jérôme Noël comme journalier-opérateur - classe 1 aux travaux publics;

2025-11
163

8.2 - RÉSOLUTION - Embauche d'un coordonnateur en loisir

ATTENDU que le poste du coordonnateur(trice) des loisirs est vacant depuis le 1er mars 2025 ;

ATTENDU la réception de candidatures à fort potentiel ;

ATTENDU la recommandation du directeur général d'enclencher le processus d'embauche considérant les candidatures reçues;

ATTENDU le souhait du conseil de mettre en place un comité d'embauche ;

ATTENDU que le comité sera formé du maire, d'un conseiller et du directeur général;

ATTENDU que l'adjointe de direction participera aussi au comité étant donné son implication aux loisirs depuis le départ de la coordonnatrice;

ATTENDU que le comité procèdera à la recommandation au conseil pour l'embauche du coordonnateur des loisirs suite au processus visant à établir la correspondance des candidats aux critères et exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE NOMMER** le conseiller monsieur David Arsenault membre du comité de recrutement ainsi que monsieur Richard Thibault, maire;
- **QUE** le directeur général prépare le dossier et les rencontres;
- **QUE** le comité après analyse des candidatures et les rencontres procède à une recommandation d'embauche le cas échéant auprès du conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-11
164

8.3 - RÉSOLUTION - Signature de l'offre d'achat et du bail avec Desjardins

ATTENDU QUE l'entente liant DESJARDINS et la Municipalité de Saint-Raphaël se résume comme suit :

Les engagements municipaux :

- La Municipalité prendra possession du bâtiment et du terrain sis au 87, rue Principale soit, la caisse Desjardins de Bellechasse avant la fin de l'année en cours;
- La Municipalité s'engage à permettre l'usage commercial à Desjardins tel qu'actuellement;
- La Municipalité prendra charge de l'entretien et de la responsabilité de l'immeuble à l'exception des obligations de Desjardins liées à leurs opérations;
- La Municipalité pourra ensuite disposer de l'ensemble du sous-sol pour son propre usage et dans l'objectif d'un futur projet à présenter à la population;
- La Municipalité deviendra propriétaire du bâtiment et signera un bail avec Desjardins pour la continuité des opérations de la succursale et du guichet automatique avant la fin de l'année en cours;

Les engagements de Desjardins :

- Desjardins s'engage à signer un bail avec la municipalité avant le 15 décembre 2025;
- Desjardins s'engage à rénover et aménager les locaux du 1er niveau à ses frais et les rénovations deviendront la propriété de la Municipalité sans frais à l'échéance du bail et/ou de ses renouvellements;
- Desjardins s'engage à signer un bail d'une valeur égale ou supérieur à la transaction d'acquisition de l'immeuble avec la Municipalité ;
- Le prix total du loyer payable par Desjardins (incluant frais de base et d'exploitation et tous les autres frais) sera l'équivalent du coût d'acquisition afin que la transaction ne coute rien à la Municipalité pour cette transaction.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu copie du projet d'offre d'achat et de location ainsi que des modifications demandées et se déclare satisfaits des contenus;

ATTENDU le contenu de l'article 14.1 du Code municipal du Québec et de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, les engagements Municipaux ci-haut énumérés ne doivent pas faire l'objet d'une approbation référendaire des personnes habiles à voter de la Municipalité car celle-ci est exempte d'engagement financier direct;

ATTENDU QUE les membres du conseil présenteront à la population en cours d'année 2026, un projet de revitalisation pour le sous-sol;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Philippe Allard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE les « ATTENDU » font partie de la présente résolution;
- QUE le Conseil municipal autorise le directeur général ainsi que le maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Raphaël, une transaction immobilière, un bail de location ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - FINANCES

2025-11
165

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'octobre 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédent le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 22 020.65\$ correspondant au paiement de la réparation du véhicule 26 (Paystar 2010) est incluse à la somme des paiements;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 63 598.19\$ correspondant au paiement pour le pavage ponctuel de routes municipales est incluse à la somme des paiements;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 11 883.02\$ correspondant au paiement pour la formation et maintien de compétences des pompiers est incluse à la somme des paiements et que celle-ci est en attente de la subvention du ministère de la Sécurité Publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses d'octobre 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 383 401.42\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (900 000\$) - en préparation de dépôt

- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **refusé**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**
- Programme Nouvel Horizon (17 500\$) - **confirmé**
- Programme 4500 bornes (48 000\$) - **confirmé**
- Programme TECQ-PRABAM (129 253\$) - **confirmé**
- Programme emploi d'été Canada (6 762\$) - **confirmé**
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800\$) - **confirmé**
- Programme péréquation municipale (20 500\$) - **confirmé**
- Programme croissance de la TVQ (211 684\$) - **confirmé**
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (50 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877\$) - **confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 490 224\$

2025-11
166

9.3 - RÉSOLUTION - Demande de participation financière, finissants 2025-2026 école secondaire Saint-Damien

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant d'un étudiant finissant provenant de l'école secondaire Saint-Damien demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet un plan de visibilité dans l'album et permet le financement des activités liées aux finissants 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Arsenault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants de l'école secondaire Saint-Damien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT des permis et certificats d'octobre 2025

En octobre, les services municipaux ont émis 21 permis ou certificats dont:

- Certificat d'abattage d'arbres: 3
- Certificat d'autorisation de démolition: 1
- Permis de rénovation: 1
- Permis de brûlage: 8
- Demande de dérogation mineure: 1
- Permis de rénovation: 6
- Certificat d'autorisation de travaux riverains: 1

Pour une valeur totale foncière annuelle de 21 223 219.00\$ et d'investissement dans la municipalité.

10.2 DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux

Le dépôt du rapport de l'inspection et de l'urbanisme est déposé au conseil par monsieur Morin au nom de madame Marcelle Razafimahafa, inspectrice et en présente le résumé au public;

- Abri temporaire hors période: 9
- Bâtiment délabré: 4
- Plus de 2 chiens sur la propriété: 2
- Conteneur/ remorque pour entreposage non-conforme: 20
- Ferrailles, rebus de construction, débris et autres déchets: 13
- Travaux non finis: 7
- Travaux sans permis: 3
- Utilisation de matériaux non conformes: 2

Nombre total d'infractions: 60

Nombre de propriétés inventoriées en infractions: 52

Nombre de propriétés inventoriées non traitées: 7

2025-11
167

10.3 RÉSOLUTION - Demande d'ajout d'usage au zonage pour le lot 3 885 986

ATTENDU la réception d'une demande de modification d'usage au règlement de zonage 2022-228 a été déposé au service d'urbanisme de la municipalité concernant le lot 3 885 986;

ATTENDU QU' une demande d'ajout d'usage s'avère nécessaire pour modifier le règlement de zonage et permettre l'entreposage de véhicules récréatifs et le recyclage de métaux ;

ATTENDU QUE cette demande pourrait être incluse à la refonte du règlement de zonage en 2026;

ATTENDU QUE l'objectif de la municipalité de répondre à ces citoyens favorablement lorsque cela est possible et si cette demande répond à des critères acceptables pour la majorité des citoyens;

ATTENDU QUE cet usage est présentement réalisé en infraction au règlement actuel et ce, depuis plusieurs années;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **DE NE PAS** modifier l'usage permettant le recyclage de métaux étant donné les risques environnementaux de cette activité, de la zone de vulnérabilité des puits d'approvisionnement en eau potable de la municipalité, des nuisances visuelles et autres problématiques reliées à cette activité.
- **D'AUTORISER** l'ajout d'usage: entreposage de véhicules récréatifs lors de la mise à jour du règlement de zonage en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2025-11
168**

10.4 RÉSOLUTION - Demande de mise à jour des règlements de la municipalité

ATTENDU la demande du nouveau conseil de procéder à la mise à jour de certains règlements de la municipalité;

ATTENDU QUE certains règlements doivent évoluer au fil du temps pour le bien de l'ensemble des citoyens;

ATTENDU les exigences légales liées à ces révisions;

ATTENDU QUE ce travail exige divers éléments de connaissance, de compréhension et d'analyses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE MANDATER** l'équipe d'administration municipale de présenter en 2026 les règlements actuels au conseil;
- **DE PROPOSER** diverses modifications liées aux demandes de citoyens, aux besoins administratifs et aux obligations légales d'une municipalité;
- **DE TRAVAILLER** en comité sur des changements et améliorations souhaitables;
- **DE PRÉSENTER** selon les procédures du code municipal et des diverses lois en vigueur, les changements aux règlements à la population ainsi qu'aux autorités le cas échéants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

-

Le dépôt du rapport mensuel d'octobre du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin directeur de la Sécurité Publique et en fait la lecture au public.

**2025-11
169**

11.2 RÉSOLUTION - Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec amis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1er décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU' une telle résolution n'engage pas la municipalité de Saint-Raphaël à utiliser les services de Remorquage 3777;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage 3777 pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, et Contrôle routier Québec (SAAQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : David Arsenault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil municipal désigne Remorquage 3777 propriété de Martin Lemieux à opérer une fourrière d'autos à une adresse à confirmer et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Raphaël;
- **QUE** Remorquage 3777 devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;
- **QUE** les installations de Remorquage 3777 devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;
- **QUE** la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel d'octobre du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin directeur général et en fait la lecture au public.

13 - LOISIRS

Madame Valérie Bergeron présente les activités à venir organisées par la municipalité soit:

- Le souper reconnaissance des bénévoles ayant eu une implication dans les activités de la municipalité ce samedi 15 novembre;

- Le marché de Noël les 22-23 novembre prochain auquel toute la population est invitée à venir encourager les différents exposants.

Mesdames Edith Chabot et Marie-Philippe Allard présente à leur tour d'autres activités réalisées par les bénévoles en collaboration avec la municipalité soit:

- La parade de Noël et l'illumination du grand sapin le samedi 9 décembre prochain à 18h;
- La Soirée TRAD, soirée gratuite pour la population avec animation traditionnelle, samedi le 20 décembre au centre communautaire;

Toutes les informations seront disponibles sur les réseaux sociaux, venez participer en grand nombre!

14 - LÉGISLATION

2025-11
170

14.1 RÉSOLUTION - Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Considérant que le 1er juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 14) a été sanctionnée et a ainsi modifié la Charte de la langue française;

Considérant que celle-ci consacre le français en tant que seule langue officielle et commune au Québec, en consolide le statut dans toutes les sphères de la société, aménage une gouvernance linguistique à la fois forte et neutre et crée un devoir d'exemplarité de l'État à cet effet;

Considérant que la politique linguistique de l'État a été adoptée le 22 février 2023 afin de guider l'administration dans l'exécution de son devoir d'exemplarité. Depuis le 1er juin 2023, celle-ci s'applique aux organismes municipaux, selon l'annexe 1 de la Charte, et encadre notamment les diverses situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

Considérant que la Municipalité de Saint-Raphaël, à titre d'organisme municipal, doit, conformément aux dispositions de l'article 29.11 de la Charte, adopter une directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Edith Chabot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil municipal adopte la présente directive intitulée: « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle » jointe à la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-11
171

14.2 RÉSOLUTION - Fin du programme de financement RIMA

-

MADA-Famille – Lettre au sujet du programme de financement PRIMA

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi que les comités locaux de la démarche des politiques Familles et Aînés ont été informés que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) est arrivé à échéance et ne sera pas reconduit.

CONSIDÉRANT QUE 13 municipalités et la MRC de Bellechasse sont présentement en démarche de renouvellement ou d'élaboration de leur politique et plan d'action Familles et Aînés.

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente un soutien indispensable pour les municipalités ainsi que pour la MRC de Bellechasse dans la mise en œuvre de leur plan d'action. En permettant de financer jusqu'à 100 % des coûts d'un projet pouvant atteindre 100?000 \$, ce programme constituait un levier majeur pour la réalisation d'initiatives concrètes en faveur des aînés sur notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'afin de leur faire part de notre déception, le conseil de la MRC de Bellechasse adresse une lettre à :

- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse ;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales au Québec ;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés au Québec ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec.

QUE la copie de la présente résolution et la lettre soient envoyées à :

- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse ;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales au Québec ;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés au Québec ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Un citoyen demande si l'application de l'article sur les conteneurs du règlement de zonage sera appliquée uniformément à l'ensemble de la municipalité? **R.:** Le suivi des infractions lié aux conteneurs sera appliqué sur l'ensemble du territoire tel que le comité de consultation en urbanisme l'a recommandé au conseil municipal et que celui-ci a mandaté l'équipe municipale par résolution unanime d'en faire l'application (Résolution 2025-06-105).

Une citoyenne demande si le rapport complet des infractions concernant notamment les chiens sera publié et sinon, de quelle façon pourrait-on y avoir accès? **R.:** Le résumé tel que présenté est publié. En ce qui a trait au rapport complet, il est disponible par une demande d'accès à l'information auprès de la municipalité. Celui-ci liste l'ensemble des informations des contrevenants et des infractions auprès du conseil.

2025-11
172

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Fermeture à 20h19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire